



↳ [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr) ↴

# **Débat d'Orientation Budgétaire 2022**

**Conseil municipal du 20 décembre 2021**

## Synthèse : la Ville s'appuie sur la solidité de ses indicateurs financiers pour accompagner les Burgiens dans la crise tout en bâtissant la Ville de demain, solidaire, écologique et agréable à vivre

Avant d'établir le budget 2022, qui sera soumis au vote en février prochain, il est nécessaire d'analyser le contexte économique et social, d'en comprendre les impacts pour la Ville et sa population, afin de mettre en cohérence les ambitions d'actions avec les marges financières de la Ville.

Grâce à des années de gestion maîtrisée, ces fondamentaux, en 2022, sont solides. La Ville soutient une enveloppe annuelle de 16 M€ d'investissement fondée sur un autofinancement préservé. La hausse des dépenses de fonctionnement est calée sur celle des recettes. La Ville fait l'hypothèse d'un 1<sup>er</sup> semestre sanitaire dégradé avec retour progressif mais non complet à la normale sur le semestre suivant.

Forte de ses possibilités budgétaires, la Ville entend bâtir l'avenir tout en améliorant dès à présent le quotidien de tous. Pendant la crise, les orientations budgétaires ont fait une large part au rôle de bouclier de la Ville pour ses habitants mais sans négliger les projets pluriannuels de l'après-crise. Cette impulsion est largement engagée, les projets du mandat se déroulant globalement comme prévus, en dépit des obstacles sanitaires. Les réalisations ont déjà des répercussions bénéfiques visibles par tous. La feuille de route est claire et se décline en 2022 autour de trois axes forts :

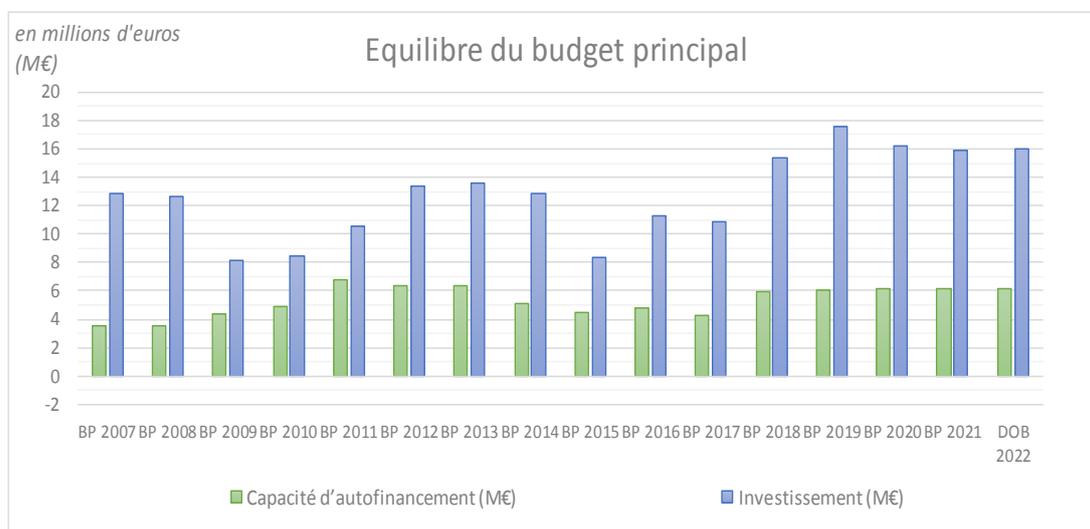
**Axe 1** La Ville, toujours au côté des Burgiens en temps de crise

**Axe 2** La Ville de 2030 se construit maintenant et accélère sa transition écologique

**Axe 3** Bourg : une ville toujours plus agréable à vivre

**Socle** : des investissements soutenus (16 M€) fondés sur un autofinancement maintenu (6,1 M€)

Trait d'union emblématique entre ces orientations, le premier budget participatif de la Ville se concrétisera en 2022 par le vote des projets et les premières réalisations des idées des Burgiens.



<b>Synthèse : la Ville s'appuie sur la solidité de ses indicateurs financiers pour accompagner les Burgiens dans la crise tout en bâtissant la Ville de demain, solidaire, écologique et agréable à vivre .....</b>	<b>2</b>
<b>I. Malgré la reprise économique, l'inflation, le déficit budgétaire de l'Etat et la suppression de la taxe d'habitation sont porteurs d'incertitudes .....</b>	<b>4</b>
1.1. Embellie économique avec inflation et déficit budgétaire de l'Etat .....	4
1.2. Un contexte économique qui pèse sur les dépenses communales dès 2021 .....	4
1.3. Le projet de loi de finances et ses impacts sur le budget communal .....	4
<b>II. La Ville toujours au côté des Burgiens en temps de crise .....</b>	<b>6</b>
2.1. La Ville lutte contre toutes les formes d'inégalités et met en œuvre des politiques ambitieuses pour favoriser la cohésion sociale. ....	6
2.2. La Ville accompagne la reprise économique aux côtés de ses commerçants et de ses artisans .....	8
2.3. La Ville modernise les outils de la police municipale et met en œuvre des actions innovantes de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité .....	9
2.4. La Ville soutient le pouvoir d'achat de ses agents .....	9
<b>III. La Ville dont les Burgiens auront besoin dans 10 ans se construit maintenant et accélère sa transition écologique .....</b>	<b>10</b>
3.1. Investir pour faire de la place sur l'espace public aux modes de déplacement non-polluants .....	10
3.2. Adapter les espaces publics aux évolutions climatiques .....	11
3.3. Vers une alimentation durable .....	11
3.4. Réduire les dépenses énergétiques .....	11
3.5. Réduire l'empreinte carbone des emprunts .....	12
<b>IV. Bourg : une ville toujours plus agréable à vivre .....</b>	<b>12</b>
4.1. Bourg : une ville de culture .....	12
4.2. Du sport pour tous .....	13
4.3. Un cadre de vie attractif et confortable .....	13
<b>V. Les orientations financières de 2022 : un investissement soutenu fondé sur un autofinancement maintenu .....</b>	<b>13</b>
5.1. Niveau d'investissement et recherche efficace de recettes .....	14
5.2. Capacité d'autofinancement et maîtrise du fonctionnement .....	14
5.3. Endettement maîtrisé .....	16
5.4. Focus sur les effectifs de la ville .....	17

## I. Malgré la reprise économique, l'inflation, le déficit budgétaire de l'Etat et la suppression de la taxe d'habitation sont porteurs d'incertitudes

### 1.1. Embellie économique avec inflation et déficit budgétaire de l'Etat

Après le choc historique de croissance subi par la France en 2020 (- 7,9 %) du fait de la crise sanitaire, les projections économiques du Gouvernement tablent sur une croissance de 6,3 % en 2021 et de 4 % en 2022.

Si ces projections se confirment, le produit intérieur brut (PIB) dépasserait en 2022 son niveau d'avant crise (2019).

Ce « rattrapage » économique repose en partie sur le soutien budgétaire massif de l'Etat qui a creusé les déficits (- 8,4 % du PIB en 2021) avec en conséquence un saut de la dette publique (115 % en 2022) ; ce qui pose la question de sa soutenabilité.

Par ailleurs, au cours de ces derniers mois, l'inflation progresse, elle s'établirait autour de + 1,5 % en 2021 et se stabiliserait en 2022, soutenue en partie par la hausse des matières premières et en particulier du coût de l'énergie.

### 1.2. Un contexte économique qui pèse sur les dépenses communales dès 2021

Les perspectives 2021 de la situation des communes anticipent une hausse des charges à caractère général du fait de la poussée inflationniste.

Cependant, la Ville, forte des efforts menés depuis de nombreuses années pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement, sa facture énergétique (travaux de rénovation et isolation thermique des bâtiments, de renégociation de marché, panneaux photovoltaïques, ...) et son endettement (baisse des charges financières) devrait être moins affectée par ce contexte qui tire les dépenses à la hausse.

De plus, en corolaire de ce contexte inflationniste, une possible hausse des taux d'intérêt est à prévoir. Mais là encore, grâce à une structure de dettes constituée à 78 % de taux fixes et 16 % en livret A, la Ville est très peu exposée à ce risque.

A moyen terme, la hausse du déficit budgétaire de l'Etat incite à envisager l'hypothèse d'un retour vers des mesures en défaveur des collectivités. Le parallèle avec les années 2014 à 2017 peut être fait. A cette époque, pour réduire l'endettement public, les collectivités avaient été mises à contribution par la baisse des dotations. Si l'Etat devait avoir recours à pareil procédé sur le prochain mandat, l'ensemble de l'équilibre budgétaire serait affecté et il faudrait revoir l'ensemble des choix d'équilibre du budget.

### 1.3. Le projet de loi de finances et ses impacts sur le budget communal

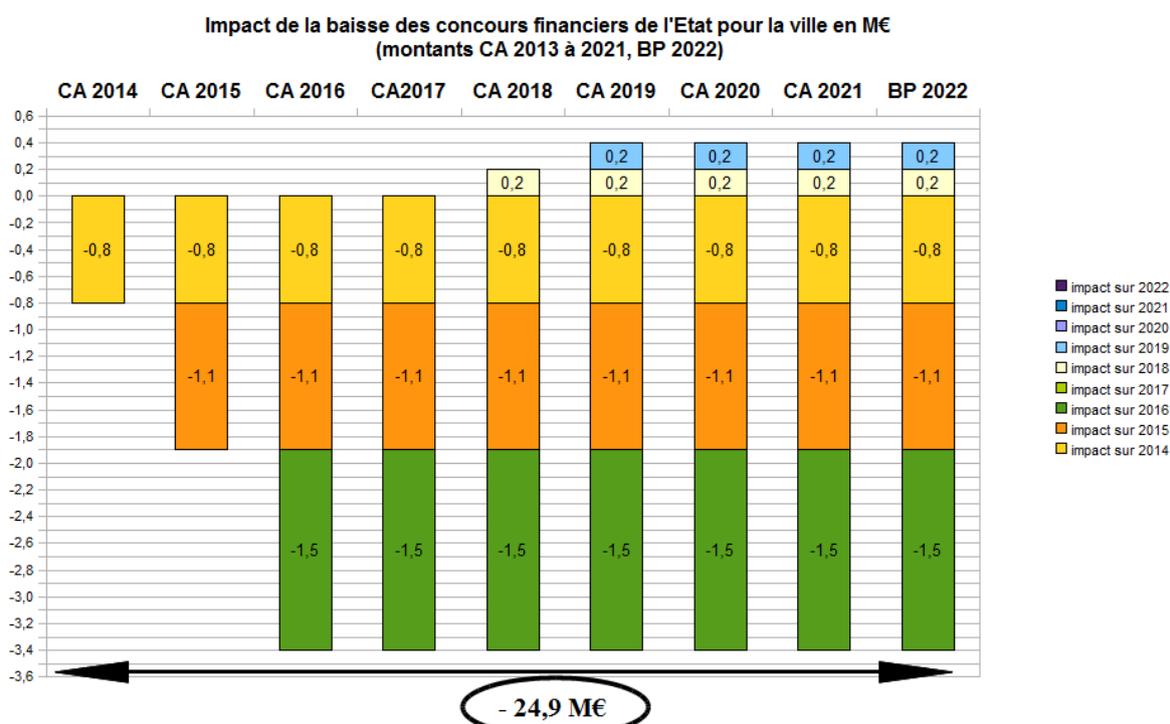
Le projet de la loi de finances tel que présenté en septembre 2021 n'apporte pas de nouveautés significatives. Il importe néanmoins de décrypter les effets directs et indirects des réformes de la fiscalité locale.

### 1.3.1. L'anticipation de la stabilité des dotations de l'Etat en 2022

La dotation forfaitaire poursuit sa décrue avec une baisse d'environ 100 K€ du fait de l'écrêtement effectué par l'Etat pour alimenter la péréquation verticale, s'ajoutant ainsi à la baisse massive de la dotation de fonctionnement de 2014 à 2017 (perte en 3 ans de 3,4 M€ annuels).

Au regard de critères de ressource, la dotation de solidarité urbaine, devrait quant à elle s'accroître de 100 K€.

En conséquence, la perte cumulée de recette au titre des dotations de l'Etat s'établit à 24,9 M€ (comme le montre le graphique ci-dessous) sur la période 2014 à 2022 :



### 1.3.2. Les conséquences encore peu lisibles mais nombreuses et négatives de la suppression de la taxe d'habitation

Cette réforme, d'apparence simple, soulève au moins deux problèmes pour les communes, sans même évoquer la perte de ce levier d'autonomie et de la dynamique de cet impôt. Le premier problème est l'incertitude sur la pérennité de la compensation ; le second est l'effet indirect sur les dotations de l'Etat.

La première partie de la réforme s'est achevée en 2021 : 80 % des contribuables ne s'en acquittent plus. Concomitamment, la Ville ne perçoit plus cette recette. La deuxième partie est en cours depuis cette année, la suppression pour les 20 % de contribuables restants. En 2022, ceux-ci seront dégrévés de 65 % de leur taxe.

Premièrement, les collectivités sont inquiètes de la permanence de la neutralisation financière du transfert. Pour compenser cette perte, la Ville a reçu depuis 2021 la part départementale de la taxe foncière. Le montant récupéré étant inférieur au montant perdu de taxe d'habitation, une somme « correctrice » est versée à la Ville par l'Etat. Maintenu en 2022, son prolongement les années suivantes dépend des futures décisions de l'Etat.

Deuxièmement, les collectivités entrevoient les effets indirects négatifs de la disparition de la taxe d'habitation sur les dotations de l'Etat. En effet, celles-ci sont calculées à partir « d'indicateurs de richesse » dont une des composantes principales est précisément la taxe d'habitation. Si la modification de ces indicateurs a été gelée en 2022, il s'agit d'une mesure temporaire et les nouvelles modalités entreront en vigueur en 2023. Les collectivités n'ont pas les moyens de calculer les effets précis pour chacune d'elles mais les typologies produites par les associations d'élus n'annoncent pas des bénéfices pour la Ville de Bourg.

Ainsi, la Ville pourrait être défavorisée par ce changement dans le calcul avec des recettes moindres au titre de la dotation de solidarité urbaine et des prélèvements plus importants dans le cadre de la péréquation.

Seul garde-fou, le lissage, prévu actuellement par l'Etat, des potentiels effets de cette réforme jusqu'en 2028. La durée de ce lissage laisse présager que les évolutions ne seront pas négligeables.

## II. La Ville toujours au côté des Burgiens en temps de crise

Tout en préparant l'avenir par des politiques de moyen long terme, le travail pour le quotidien des habitants ne se relâche pas, pour la cohésion, le commerce, la sécurité et l'exemplarité de son rôle d'employeur.

### 2.1. La Ville lutte contre toutes les formes d'inégalités et met en œuvre des politiques ambitieuses pour favoriser la cohésion sociale.

La pandémie a eu pour effet d'accentuer les disparités et les fragilités sociales. Au plus fort de la crise sanitaire, la Ville a su mettre en œuvre plusieurs actions concrètes et urgentes pour assurer la cohésion sociale et éviter le creusement des inégalités : achat et confection de masques, subventions exceptionnelles aux associations caritatives en charge de l'aide alimentaire, soutien financier à plus de 500 familles à faibles revenus pour assurer la prise en charge de repas pour plus de 800 enfants, effort de continuité pédagogique en luttant contre la fracture numérique.

Dès 2022, la Ville engagera plusieurs actions structurantes qui permettront de favoriser durablement la cohésion sociale et de lutter contre toutes formes d'inégalités.

#### 2.1.1. La reprise en gestion directe des Centres Sociaux : une ambition forte de la Ville pour les politiques de cohésion sociale à l'échelle des quartiers

A partir de 2022, la CAF de l'Ain va engager son retrait progressif de la gestion directe du Centre Social des Vennes, du Centre Social de la Reyssouze, du Centre Social Amédée Mercier ainsi que de la halte-garderie des Vennes « Graffitine ». La Ville de Bourg-en-Bresse va reprendre la gestion directe

de ces équipements et en confiera la coordination globale au CCAS. En 2020, la CAF avait déjà opéré le transfert à la Ville de la halte-garderie de la Reyssouze.

En assumant le pilotage direct des différents Centres Sociaux, la Ville sanctuarise l'offre petite enfance et préserve les actions engagées par chaque Centre Social dans son périmètre géographique actuel, c'est-à-dire à l'échelle de chacun des quartiers concernés : Vennes, Reyssouze et Croix-Blanche. La participation et l'expression des besoins des habitants resteront des objectifs prioritaires et fondamentaux du projet des Centres Sociaux. Le transfert du Centre Social de la Croix Blanche sera effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Centre Social de la Reyssouze le sera le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le transfert interviendra au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour le Centre Social des Vennes ainsi que pour la halte-garderie « Graffitine ».

La reprise en gestion directe des Centres Sociaux et des deux haltes garderies marque l'ambition de la Ville dans sa volonté de conserver l'initiative de politiques publiques favorisant la proximité avec les habitants, la cohésion et la médiation sociale. Il s'agit de leviers particulièrement efficaces permettant de lutter contre le délitement du lien social et d'outils d'animation et de prévention, à l'égard de la jeunesse en particulier.

Le fonctionnement des trois Centres Sociaux est évalué à 1,5 million d'euros. Une convention d'engagement réciproque signée entre la CAF et la Ville assure une contribution de la CAF à hauteur de 50 % jusqu'en 2026 garantissant ainsi la neutralité budgétaire de l'opération pour la Ville sur le mandat.

### 2.1.2. La Ville entend lutter contre l'inégalité numérique

L'inégalité numérique est une réalité insuffisamment soulignée. 13 millions de Français sont éloignés du numérique alors même que les usages irriguent désormais tous les aspects de la vie quotidienne et de la vie professionnelle. Des politiques publiques favorisant un numérique plus inclusif contribuent ainsi à l'insertion professionnelle et au retour à l'emploi des publics fragilisés et permet aux personnes les plus éloignées du numérique de s'autonomiser dans leurs usages quotidiens.

C'est pourquoi la Ville a souhaité s'associer au déploiement de 4 000 conseillers numériques à l'échelle du pays dans le cadre du Plan de relance national. Ce dispositif est piloté par la Banque des Territoires et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Ainsi, sur son territoire, la Ville porte 2 postes de conseillers numériques dont les missions permettront d'accompagner les Burgiennes et les Burgiens les plus éloignés du numérique vers plus d'autonomie et de les soutenir dans leurs démarches vers l'insertion professionnelle par exemple.

Un numérique plus inclusif se joue également dans le cadre scolaire. En 2020, la Ville avait fini l'équipement de la totalité de ses classes élémentaires (soit 100 classes) de vidéoprojecteur, de tableau adapté et de PC fixe en zone tableau. Le coût global de ces équipements s'est élevé à 900 000 euros.

Dans le cadre de son Projet Ecole Numérique, la Ville entend, en 2022, équiper la totalité de ses groupes scolaires de classes numériques mobiles en dotant chaque école de 20 tablettes numériques permettant aux enseignants d'engager des travaux pédagogiques par groupe ou en classe entière avec, a minima, un équipement pour deux élèves. Ces tablettes seront pilotées par une solution centralisée permettant à la Direction des Services Informatiques de les administrer à distance tout en laissant l'autonomie pédagogique nécessaire aux enseignants. Le coût de ce déploiement est évalué à 250 000 euros financés à plus de 50 % par des subventions obtenues de la part de l'Union européenne notamment.

### 2.1.3. Favoriser le travail des partenaires de la cohésion sociale : investir pour améliorer les conditions de travail de la Croix-Rouge française.

L'action sociale dépend largement de partenaires associatifs et de structures issues de la société civile dont l'objectif est de venir en aide aux personnes en difficultés. C'est la raison pour laquelle la Ville de Bourg-en-Bresse a décidé de soutenir de manière ambitieuse la Croix-Rouge française dans un projet d'investissement permettant de créer des zones d'accueil du public et, ce faisant, d'améliorer les conditions d'accueil de la Croix-Rouge à Bourg-en-Bresse. L'investissement de la Ville devrait s'élever à 100 000 €.

En 2020, en plein contexte de crise sanitaire, la Croix-Rouge a accompagné 790 foyers à Bourg-en-Bresse, soit 1 196 personnes aidées durant plusieurs mois.

### 2.1.4. Contre les inégalités d'accès à la culture, la Ville ouvre son Réseau de Lecture Publique à tous les Burgiens.

Les bibliothèques et les médiathèques sont des lieux d'éveil de la curiosité culturelle et intellectuelle, souvent dès le plus jeune âge. La bibliothèque, comme institution culturelle de proximité et d'usage quotidien, est une voie d'accès essentielle à la culture et une porte d'entrée vers d'autres imaginaires et d'autres horizons qui est à portée de main pour tous les habitants de la cité. Consciente du rôle joué par le Réseau de Lecture Publique en matière d'accès à la culture, la Ville souhaite supprimer tous les obstacles susceptibles de freiner, voire d'empêcher, l'accès aux médiathèques. Depuis septembre 2021, la Ville a ainsi décidé de rendre totalement gratuit son Réseau de Lecture Publique à destination de tous les Burgiens. Cela représente une moindre recette de 23 000 €. Une étude d'impact de la mesure est à venir mais, depuis sa mise en œuvre en septembre 2021, la fréquentation et les inscriptions dans le Réseau de Lecture Publique sont sensiblement en hausse.

## 2.2. La Ville accompagne la reprise économique aux côtés de ses commerçants et de ses artisans

L'attractivité du cœur de ville de Bourg-en-Bresse est désormais réelle. Le taux de vacance est en baisse à 7,69 % à la fin de l'année 2021. En moyenne nationale, le taux de vacance des commerces en centre-ville s'établit autour de 12 %. Dans l'hyper-centre, la vacance tombe même à 3,61 % à la fin 2021 contre 7,73 % en janvier 2021. Ces bons résultats démontrent la dynamique impulsée en terme d'attractivité commerciale symbolisée par des installations récentes particulièrement remarquées : « Décathlon » au Carrefour de l'Europe ou l enseigne « Rituals » dans l'hyper-centre.

En 2022, cette attractivité ne devrait pas se démentir avec des implantations d'enseignes qui devraient se confirmer et l'ouverture du futur Beau Marché, une halle gastronomique au Carré Amiot. Il s'agira d'un nouveau facteur d'attractivité commerciale pour le centre-ville qui permettra de consolider les fonctions de centralité et d'animation urbaine de l'hyper-centre de Bourg-en-Bresse.

Cette dynamique devra se poursuivre en 2022. La nouvelle convention FISAC signée en 2021 pour trois années permettra d'injecter 50 000 € d'aides directes aux commerces permettant de générer 240 000 € de travaux à destination du petit commerce : mise en accessibilité et en sécurité, rénovation et modernisation des vitrines, économies d'énergie, modernisation des locaux et équipements professionnels.

Les actions de la Société d'Economie Mixte (SEM) dédiée à la réhabilitation, construction, location ou revente d'actifs immobiliers à visée commerciale entreront en phase pleinement opérationnelles. Le capital de la SEM a été fixé à 2,5 millions d'euros. Actionnaire à 18 % de la société, la Ville investit plus de 450 000 € aux côtés de la Caisse des dépôts et consignations, du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et de Grand Bourg Agglomération afin de se doter d'un bras armé chargé, dans le cadre d'Action cœur de ville, de soutenir l'économie locale et les activités commerciales ou d'artisanat sur le bassin de Bourg-en-Bresse.

### 2.3. La Ville modernise les outils de la police municipale et met en œuvre des actions innovantes de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité

En 2022, la police municipale déménagera de son site de l'avenue des Belges pour investir ses nouveaux locaux flambant neufs au sein du bâtiment du Sirius en cours d'achèvement au Carré Amiot. Ce nouveau siège de la police municipale a été porté par la Ville avec un investissement de 400 K€. Ce nouvel outil de travail pour les 30 agents de la police municipale accueillera par ailleurs un centre de supervision urbain (CSU) permettant de rassembler en un même lieu toutes les images en provenance des caméras de vidéosurveillance visionnées ainsi en temps réel. Le CSU nécessite un investissement de 55 000 euros pour sa mise en fonctionnement.

Par ailleurs, de nouveaux dispositifs de vidéoprotection seront déployés en 2022 pour une 1<sup>ère</sup> tranche de 50 000 €. Ainsi, ces nouvelles caméras seront installées dans les secteurs suivants : Centre-ville, Croix Blanche, Reyssouze, Place Bernard, Place des Bons Enfants, ainsi qu'autour du futur bâtiment du Sirius et du futur Conservatoire.

Si la vidéoprotection reste un outil dans les politiques de sécurité publique, la présence humaine sera consolidée à l'échelle de l'unité urbaine afin d'assurer un continuum de sécurité sur les communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Viriat et Saint-Denis-les-Bourg. Une convention de partenariat et de collaboration sera signée entre ces communes en matière de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance. Cette convention permettra aux équipes des polices municipales de chacune de ces communes de franchir les limites du territoire communal d'origine afin de répondre aux besoins en matière de sécurité et de tranquillité publique. Ce dispositif innovant renforcera le travail de terrain de la police municipale dans le cadre d'une meilleure coordination des effectifs et en cohérence avec le périmètre de compétence de la Police Nationale.

### 2.4. La Ville soutient le pouvoir d'achat de ses agents

Un protocole d'accord sur le pouvoir d'achat sur la période 2021-2023 a été signé avec l'ensemble des organisations syndicales et soutient le pouvoir d'achat des agents en tenant compte des possibilités financières de la Ville. En conséquence, chaque agent, quel que soit son grade, verra sa rémunération mensuelle augmenter (170 000 € d'effort pour la Ville par an). Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la valeur faciale des tickets restaurant est revalorisée à 6 euros, soit une évolution de 20 % pour chaque ticket restaurant. Le bénéfice des tickets restaurants est de plus étendu aux assistantes maternelles. La Ville a également décidé de revaloriser de 15 euros au lieu de 5 euros auparavant la participation mensuelle qu'elle verse en tant qu'employeur à chaque agent de la Ville qui souscrit un contrat de prévoyance labellisé. De plus, la Ville a impulsé la mise en place d'une aide

à la mobilité d'un montant de 200 € annuel pour les agents qui se rendent à leur lieu de travail à pied ou en vélo.

Ces mesures en faveur du pouvoir d'achat viennent compléter la décision du gouvernement de revaloriser en 2022 les salaires des agents de catégorie C. La Ville de Bourg-en-Bresse mobilisera ainsi 376 000 € en faveur de la revalorisation de la rémunération des agents de catégorie C.

Au regard de ces éléments et du glissement vieillissement technicité, l'évolution de la masse salariale devrait se situer autour des 2 %.

### III. La Ville dont les Burgiens auront besoin dans 10 ans se construit maintenant et accélère sa transition écologique

L'évolution des conditions climatiques amène depuis plusieurs années à repenser la manière de concevoir les espaces publics et, plus globalement, les pratiques. Davantage de végétal pour capter le CO<sup>2</sup> et réduire les phénomènes d'îlots de chaleur, des matériaux plus perméables pour que l'eau s'infilte naturellement dans le sol, davantage de place aux piétons et aux vélos, des espaces naturels mieux protégés, la réduction de nos émissions de carbone : tels sont les objectifs que se fixe la Ville pour son budget de l'année 2022 – un budget de la transition écologique qui poursuit le virage engagé depuis plusieurs années.

Deux outils de pilotage seront suivis de manière pluriannuelle pour en attester : le bilan carbone et le budget vers la transition écologique.

#### 3.1. Investir pour faire de la place sur l'espace public aux modes de déplacement non-polluants

En 2019, Bourg-en-Bresse a obtenu le second prix pour sa strate de collectivités (20 000-50 000 habitants) au palmarès des villes cyclables de la Fédération des Usagers de la Bicyclette. C'est le résultat d'un travail engagé depuis dix ans pour créer de la place pour les vélos sur le domaine public. Aujourd'hui, la Ville de Bourg-en-Bresse prend un nouveau tournant avec la mise en place de son nouveau plan 2021 – 2026 qui s'articule autour de trois principaux axes : la structuration d'un réseau d'aménagements cyclables, la mise en place d'une aide financière à l'acquisition d'un vélo et la publication d'un guide des bonnes pratiques du partage de l'espace publics, à destination des cyclistes mais aussi de tous les usagers du domaine public. Ce plan vélo sera complété par la création de nouveaux dispositifs de stationnement des vélos.

La Ville crée un Réseau Vélo Express, dont les premiers tronçons ont été réalisés sur l'avenue Jean-Marie Verne, le boulevard Saint-Nicolas et l'avenue maréchal Juin et qui va se poursuivre en 2022 entre le Pont de Lyon et le carrefour du Boulevard de Brou. Cet aménagement permettra de circuler à vélo sur les grands boulevards de manière sécurisée et favorisera l'usage de ce moyen de déplacement pour les trajets du quotidien.

### 3.2. Adapter les espaces publics aux évolutions climatiques

Dans la perspective de protéger le marais du Dévorah – une vaste zone humide naturelle de 30 Ha située entre la rue de la Croix-Blanche et la Chagne – la Ville a fait l'acquisition de 25 000 m<sup>2</sup> pour éviter toute urbanisation du secteur. Le remboursement progressif de cette acquisition réalisée par l'Établissement Public Foncier de l'Ain démarrera en 2022 pour un montant de 85 000 €. En lien avec la Direction Départementale des Territoires et le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, un arrêté de biotope – visant à protéger le secteur – est en cours d'élaboration.

En 2022, la Ville va poursuivre le découpage de plusieurs centaines de mètres carrés de carapace de bitume pour permettre au sol d'absorber les eaux pluviales et planter des arbres qui permettront de lutter contre les îlots de chaleur urbains, notamment en débitumant des cours d'écoles (sur le modèle de la cour des Arbelles ou des Vennes) pour un montant de 200 K€ et en végétalisant les voiries pour un montant de 100 K€.

L'allée de Challes – qui est actuellement longée par deux bras de la rivière – va être structurellement modifiée, pour être réunifiée en un seul bras. Les abords seront réaménagés et piétonnisés afin de constituer un véritable espace de nature au cœur de la ville. Cet aménagement permettra de redonner du débit à la Reyssouze, mais également de développer la biodiversité par le réaménagement des berges, pour un montant budgété en 2022 de 165 K€ correspondant au démarrage de l'opération.

### 3.3. Vers une alimentation durable

Depuis plusieurs années, la Ville a engagé une transformation de son outil de production pour nourrir les élèves qui fréquentent la cantine scolaire ou le restaurant universitaire. Avec le souci permanent de réduire progressivement les pratiques fortement émettrices de carbone dans l'atmosphère, l'Unité de Production Culinaire Flexible a pris le virage de la transition écologique en augmentant significativement la part de produits issus de l'agriculture biologique. Et parce qu'il n'est pas toujours possible de trouver des produits biologiques qui n'ont pas déjà fait plusieurs fois le tour de la Terre, cette disposition s'accompagne d'une augmentation considérable de la part de produits locaux servis dans les assiettes. De plus, le passage à un menu végétarien a permis de réduire la part de viande consommée. L'ensemble de ces mesures constitue le socle d'un nouveau mode de production, plus respectueux de l'environnement. Enfin, pour mettre fin à l'usage de barquettes plastique à usage unique, la Collectivité investit dans des barquettes en matières bio-sourcées en 2022 pour un montant de 60 K€.

Par ailleurs, la Ville engage une étude sur le développement de l'agriculture urbaine qui permettrait notamment d'abonder les besoins de l'UPCF. Cette étude est budgétée pour un montant de 70 K€.

### 3.4. Réduire les dépenses énergétiques

La Ville a récemment remporté l'appel à projet ACTEE2 qui va permettre de poursuivre sur le mandat un plan de réhabilitation énergétique, venant ainsi compléter l'effort important engagé dans le cadre de la SPL OSER pour rénover les groupes scolaires et gymnases. Ce plan, engagé en 2015 et reconduit chaque année, permet désormais de réduire les émissions de 1 000 tCO<sub>2</sub>/an. Pour cette année, 500 K€ sont consacrés à la rénovation énergétique du patrimoine. Chaque opération de cette nature permet de diviser par deux les consommations d'énergie de la collectivité.

Ensuite, la Ville va poursuivre son plan de renouvellement de son patrimoine d'éclairage public, avec un investissement de 300 K€ pour des luminaires basse consommation. Ceci vient s'inscrire dans un processus engagé depuis 2012 et qui consiste à renouveler l'ensemble des luminaires de l'espace public et à procéder à des extinctions nocturnes de l'éclairage ou la suppression de la moitié des lampadaires de grands boulevards - cet effort a permis de réduire d'un million de kW (soit une réduction de 20 %) la consommation depuis 2012.

### 3.5. Réduire l'empreinte carbone des emprunts

Par leurs stratégies, les banques facilitent ou vont à l'encontre de la transition écologique. C'est contre cela que l'accord de Paris sur le Climat de 2015 stipule l'objectif de rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatique ».

C'est pourquoi, depuis 2021, la Ville de Bourg-en-Bresse place le critère de l'impact environnemental de la banque à équivalence avec le critère financier dans son choix. Pour estimer cet impact, un travail de concertation a été conduit entre la Ville, Grand Bourg Agglomération et 10 banques volontaires.

Par ce biais, la Ville entend démontrer aux banques sa conscience de l'effet levier pour la transition écologique qu'elles représentent et son intention de continuer à travailler avec elles pour les accompagner avec vigilance dans leur propre virage.

## IV. Bourg : une ville toujours plus agréable à vivre

### 4.1. Bourg : une ville de culture

La Collectivité investit massivement pour la culture en développant et rénovant ses équipements. Elle a d'abord engagé la construction de la maison du cirque, qui sera un futur équipement culturel majeur du quartier du Pont des Chèvres, de la Ville, de l'agglomération et au-delà. Elle hébergera l'École des Techniques et Arts du Cirque. Un million d'euros sont budgétés en 2022 pour cette première phase de travaux. Par ailleurs, une phase d'étude pour la rénovation-extension de la Tannerie est engagée en 2022 pour un montant de 100 K€.

Parce que la culture doit être accessible à tous – y compris à ceux qui n'en ont pas les moyens, la Ville poursuit des opérations de diffusion auprès de tous les publics. Ainsi, la Ville finance plusieurs événements gratuits, comme la fête de la musique – pour un montant de 12 K€ - les jeudis du kiosque – pour un montant de 50 K€ - ou encore « couleurs d'amour » - pour un investissement de 75 K€. Dans le cadre du festival « à la folie pas du tout », une formule d'accès auprès des jeunes est mise en place : un billet d'entrée au monastère la journée permet d'avoir un accès gratuit au concert du soir pour les jeunes de moins de 26 ans.

Soucieuse de valoriser son patrimoine architectural, la Ville engage un plan de rénovation de la co-cathédrale Notre-Dame, avec en première instance une mise aux normes de sécurité incendie des combles et accessibilité – le tout pour un montant budgété de 230 K€ en 2022. Il en sera de même pour la chapelle des Jésuites qui bénéficiera de travaux d'accessibilité et le remplacement de menuiseries pour un montant de 55 K€. Enfin, à travers un partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux, les études pour le chantier de réfection de la toiture de Brou pourraient commencer en 2022 et sont budgétées à hauteur de 220 K€.

L'année 2022 est ainsi largement consacrée à l'élaboration de la candidature de la Ville, en pleine complémentarité avec Grand Bourg Agglomération, au label Capitale française de la culture. Ainsi, les budgets de fonctionnement habituels sont donc pleinement orientés et valorisés dans ce cadre.

#### 4.2. Du sport pour tous

Si Bourg-en-Bresse peut aujourd'hui se targuer d'avoir des équipes sportives qui jouent au meilleur niveau et des sportifs de haut niveau, c'est bien parce que les clubs sportifs sont très dynamiques et forment des Burgiennes et des Burgiens dès leur plus jeune âge. En ce sens, la place de la Ville dans cet élan est d'investir pour rénover ou améliorer les équipements sportifs qui sont ouverts aux clubs : ainsi, en 2022, les travaux des vestiaires de la Chagne commenceront – pour un montant budgété de 400 K€, et le gymnase Villard verra sa rénovation se terminer – pour un montant de 382 K€ investis en 2022.

Pour permettre aux familles de profiter de notre poumon vert et s'adonner à du sport loisir, la Ville poursuit le développement du Grand Bouvent pour un montant de 60 K€.

Les enveloppes de subventions aux associations sportives, à l'instar de celles culturelles ou sociales, seront toutes maintenues en 2022 comme pendant toute la pandémie.

#### 4.3. Un cadre de vie attractif et confortable

Depuis plusieurs années, la Ville se transforme : les espaces publics vieillissant sont rénovés, les friches font l'objet de nouveaux projets, les rues dans les quartiers ou dans le centre-ville s'adaptent aux nouveaux usages et sont plus agréables. Dans cet esprit, la Ville de Bourg-en-Bresse engagera en 2022 l'aménagement du Pont de Lyon : les rues anciennes seront remplacées par une double voie confortable, un rond-point au bout du pont de Lyon et une piste cyclable bidirectionnelle pour un montant de 600 K€ budgété en 2022. La mutation du tènement de l'ancienne brasserie se fera ultérieurement en lien avec le Département qui partage avec la Ville la propriété du foncier.

La place des Bons Enfants va être entièrement rénovée pour apporter davantage de végétalisation à cet espace trop minéral et l'aire de jeux va être étendue – le tout pour un montant de 350 K€. Par ailleurs, l'opération de rénovation du bas de la rue de la République va être engagée pour un montant de 100 K€ inscrit en 2022 afin de permettre aux restaurateurs d'avoir de véritables espaces de terrasses. Enfin, les espaces publics du carré Amiot seront achevés en 2022 pour un montant de 1,9 million d'euros.

Les voiries dans les quartiers ne sont pas en reste puisqu'une enveloppe de 400 K€ est dédiée à une programmation de rénovation de rues et trottoirs.

## V. Les orientations financières de 2022 : un investissement soutenu fondé sur un autofinancement maintenu

La réussite financière de la Ville se lit exercice après exercice au travers de deux constats : un investissement haut couplé à un désendettement régulier.

Pour autant, la raison de la bonne tenue de ces deux indicateurs n'est ni à rechercher du côté d'une hausse des recettes de fonctionnement (les taux de fiscalité sont gelés depuis plus de six ans) ni du

côté de coupes budgétaires des dépenses de fonctionnement, celles-ci, bien que maîtrisées, s'accroissent faiblement chaque année. Les vraies raisons sont de deux ordres. D'une part, cette augmentation est orientée : alors que les crédits d'actions s'accroissent, les fluides et le service de la dette diminuent. D'autre part, la Ville cultive ses partenariats et affiche un taux élevé de subventionnement de ses projets, réduisant d'autant le besoin d'emprunt.

Dès lors, les orientations budgétaires sont limpides et se résument en deux données : 16 M€ d'investissement et 6,1 M€ de capacité d'autofinancement c'est à dire les cibles déjà atteintes au budget primitif 2021.

### 5.1. Niveau d'investissement et recherche efficace de recettes

Pour poursuivre ses nombreux chantiers, la Ville a besoin de prévoir suffisamment de crédits de paiement. C'est pourquoi, comme en 2021, une enveloppe forte de dépenses d'investissement de 16 M€ doit être soutenue. Ce montant devra contenir les opérations d'ampleur comme les programmes récurrents d'entretien et d'équipement.

Cette politique volontariste en faveur de l'investissement est accompagnée d'une recherche efficace des financements par les partenaires extérieurs (Etat, collectivités locales, autres organismes, ...).

Les subventions d'équipement reçues devraient s'établir aux alentours de 4,5 M€ à 5 M€, soit un niveau supérieur à celui du BP 2021.

### 5.2. Capacité d'autofinancement et maîtrise du fonctionnement

Au côté de son bon taux de cofinancement, la Ville doit pouvoir compter sur un autofinancement solide. Côté recettes, la trajectoire est caractérisée par la stabilité : les recettes de la Ville sont peu dynamiques. Pour autant, cela ne doit pas signifier la contraction des dépenses de fonctionnement. En effet, beaucoup des transformations indispensables à la transition écologique de la Ville comme à ses réponses à la dynamique démographique passeront par des dépenses de service public du quotidien.

Dès lors, les dépenses doivent progresser autant que les recettes, permettant de caler la capacité d'autofinancement au même niveau au budget primitif 2022 qu'à celui de 2021 : 6,1 M€.

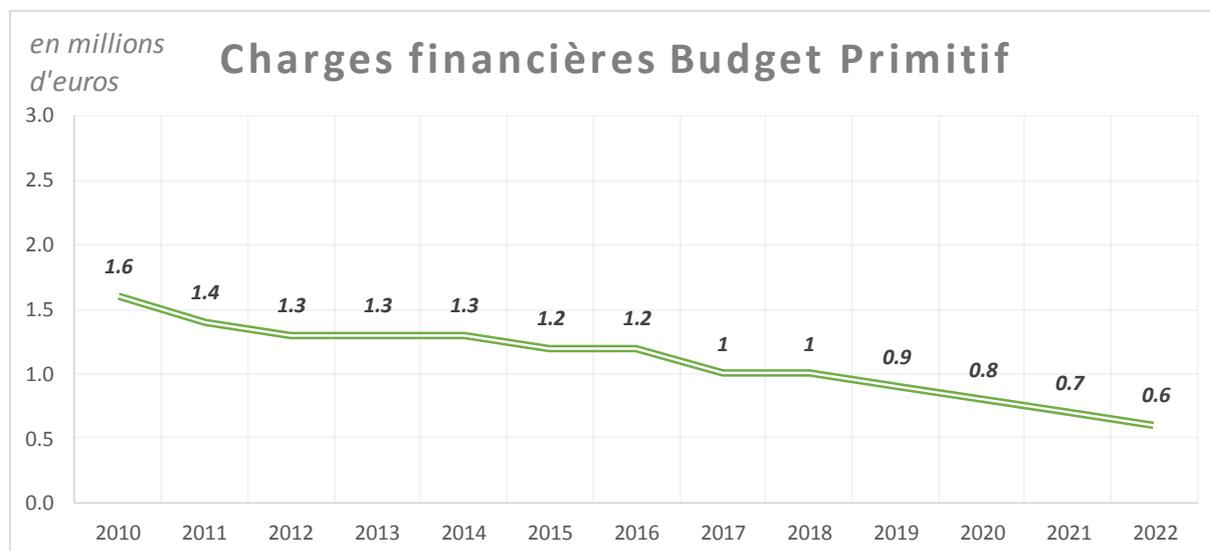
#### 5.2.1. Dépenses de fonctionnement

En 2022, les dépenses ne devront pas s'accroître davantage que les recettes. Cependant, au sein des dépenses, certains postes baissent, d'autres doivent être préservés, d'autres encore accrus.

Au global, la traduction est que la hausse des dépenses ne devra pas être supérieure à 1,2 %, malgré les effets de l'inflation (prévue à 1,5 %).

Dans le détail :

- Les baisses sont concentrées sur le recul des charges financières, liées aux taux d'intérêts bas et à l'extinction des anciens emprunts (- 14 % en 2022 par rapport à 2021).



- Les dépenses énergétiques, de fluides et de matériaux, contraintes par l'inflation forte, devraient pouvoir être stabilisées grâce aux efforts de rénovation énergétique et aux contrats pluriannuels.
- Les dépenses de gestion des déchets devront être optimisées dans le contexte d'accroissement de la redevance perçue par Grand Bourg Agglomération.
- Les dépenses d'action sociale, de culture, d'éducation et de sport seront préservées voire développées dans le cadre de plans spécifiques (reprise des Centres Sociaux, préparation de la candidature capitale française de la culture...).
- Les budgets de subventions aux associations seront sanctuarisés en 2022 à l'instar des orientations des exercices précédents.
- Les dépenses de masse salariale devraient connaître une hausse importante en 2022, reflet de trois mouvements :
  - Le premier est le protocole pouvoir d'achat propre à la Ville ;
  - Le deuxième est la hausse décidée par l'Etat du SMIC et des rémunérations des agents de catégorie C ;
  - La troisième est « l'indemnité inflation », seul des trois mouvements qui devrait être compensé par l'Etat.
- Les dépenses engageant la transition écologique seront quant à elle privilégiées, l'année 2022 devant concrétiser des actions fortes sur l'alimentation et la nature en ville.

#### 5.2.2. Recettes de fonctionnement

Quatre principaux postes constituent les recettes de la Ville mais uniquement deux devraient permettre de dégager une enveloppe supplémentaire à affecter aux hausses de dépenses.

- Les recettes des services : au vu de la persistance de la pandémie, les orientations privilégient la prudence et ne tablent pas sur un retour à la normale dès 2022.
- Les dotations de l'Etat : année de transition, 2022 devrait être une année de stabilité sur ce poste envisagé au même niveau qu'au budget primitif 2021.

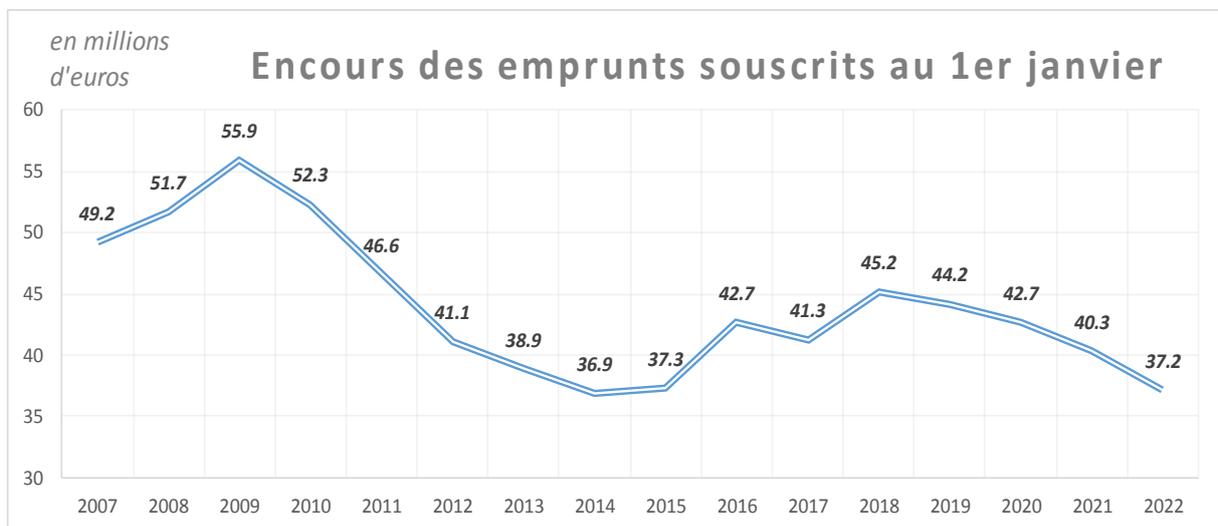
- Les recettes fiscales seront particulièrement scrutées en 2022. Si aucun effet taux n'aura lieu ceux-ci étant figés, l'effet base est incertain, dépendant de la future décision de l'Etat en termes de revalorisation de la valeur des locaux, à ce stade, les prévisions sont prudentes à + 2,1 % sur la fiscalité directe (1 % pour l'augmentation physique des bases et 1,1 % pour la revalorisation de leur valeur par l'Etat). Par ailleurs, les droits de mutations devraient être dynamiques en 2022.
- Enfin, l'attribution de compensation versée par Grand Bourg Agglomération devrait connaître une baisse d'environ 100 000 €. Ce sera le résultat de deux effets. Premièrement, la fin du transfert des subventions aux clubs sportifs de haut niveau et deuxièmement la récupération par la Ville des deux bâtiments du futur ancien Conservatoire d'agglomération et des ressources financières nécessaires à leur entretien.

### 5.3. Endettement maîtrisé

Grâce à un bon niveau de subvention et le maintien de l'autofinancement, l'emprunt est limité en cette fin d'année 2021 au strict nécessaire.

Ainsi, l'encours de la dette diminue à nouveau en 2022 pour s'établir à 37,2 M€ en comptabilisant le dernier emprunt souscrit (2 M€).

Néanmoins, cette diminution n'est pas un objectif en soi et selon l'avancement des projets d'investissement du mandat, le niveau d'endettement sera ajusté chaque année, à la hausse comme à la baisse. La capacité d'autofinancement étant maintenue, une augmentation de l'encours serait sans impact sur la santé financière de la Ville, dès lors que la dette reste en deçà des 45 M€.



#### 5.4. Focus sur les effectifs de la ville

814 agents permanents sont inscrits au tableau des emplois au 31 décembre 2021.

La structuration des effectifs par filière et par catégorie reste stable par rapport à l'année précédente.

En 2021, en dehors des postes créés au titre de la promotion interne et de situations statutaires qui n'ont pas d'impacts budgétaires, 5 postes ont été créés dans le cadre de la reprise des centres sociaux.

La ville a également recruté 8 apprentis supplémentaires à compter de la rentrée 2021, portant à 17 le nombre total d'apprentis pour cette année scolaire, afin de soutenir et accompagner les jeunes sur le chemin de la vie active, encadrés par des agents municipaux expérimentés.

En 2022, les effectifs de la Ville devraient rester globalement stables.

##### *La rémunération*

Le protocole d'accord sur le pouvoir d'achat portait sur la période 2018 à 2020. De nouvelles négociations ont eu lieu avec les représentants du personnel permettant d'aboutir à un nouveau protocole signé le 15 juillet 2021 pour la période 2021-2023 fixant les évolutions suivantes :

- A compter du 1er janvier 2021 (application paie de septembre 2021) :

Augmentation de + 240 euros bruts annuels de chacun des montants négociés

- A compter du 1er janvier 2022 :

Augmentation valeur faciale des tickets-restaurant de 5 à 6 euros avec prise en charge par l'employeur à 50 %

Augmentation de la participation employeur de 5 à 15 euros pour la prévoyance, associée à la proposition d'une convention de participation (contrat « groupe ») offrant des tarifs attractifs

Valorisation de l'encadrement et la prise de responsabilité : le montant total de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) sera majoré de 15 % (coefficient de 1.15) pour les encadrants.

- A compter du 1er janvier 2023 : augmentation de + 240 euros bruts annuels de chacun des montants négociés

A ce protocole, s'ajoute la mise en œuvre du forfait mobilités durables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 : l'impact, réduit en 2021, sera partiel en 2022, et visible en année pleine en 2023.

##### *Le temps de travail*

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose la fin de toutes les dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures. La ville a défini de nouvelles règles qui entreront en application le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ces nouvelles règles ont été établies en accord avec les représentants au personnel au cours du printemps 2021, lesquelles ont abouti à la révision du règlement intérieur du temps de travail, validé lors du Comité Technique paritaire du 13 octobre 2021. Les cycles de travail particuliers sont en cours d'examen pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022.